



Les Hôpitaux
de Chartres

DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
Gestion des concours

Chartres, le 13 avril 2026

Mme SEVESTRE Nathalie

☎ 02.37.30.36.47

Mail : nsevestre@ch-chartres.fr

AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS
D'ASSISTANT(E) MÉDICO-ADMINISTRATIF(VE)
BRANCHE «**SECRETARIAT MÉDICAL**»

Un concours externe sur titres et un concours interne sur épreuves pour le recrutement d'**assistant(e) médico-administratif(ve)** - branche «**secrétariat médical**» auront lieu au Centre Hospitalier de Chartres (28), dans les conditions fixées par le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière et l'arrêté du 27 septembre 2012 en vue de pourvoir des postes vacants dans les établissements suivants :

CONCOURS EXTERNE SUR TITRES	CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES
1 poste pour le CH de Bonneval 6 postes pour le CH de Chartres 4 postes pour le CH de Dreux	2 postes pour le CH de Bonneval 9 postes pour le CH de Chartres 3 postes pour le CH de Dreux

Les candidats ne peuvent pas déposer une demande d'admission à concourir pour les deux concours, il postule soit pour le concours externe sur titres soit pour le concours interne sur épreuves.

1) PEUVENT FAIRE ACTE DE CANDIDATURE :

Pour le Concours externe sur titres :

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme de niveau 4 au sens du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente (fiche métier M1609 secrétaire médical(e)).

Pour le Concours interne sur épreuves:

- Les fonctionnaires et agents des établissements mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique susvisée, aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction, dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier 2026.
- Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

2) **POUR CONCOURIR :**

La demande d'admission à concourir pour les candidat(e)s [annexe 1]

Précisant la liste des pièces à fournir impérativement pour l'inscription aux concours ; ainsi que la nature, la composition, la durée, le coefficient des épreuves obligatoires, la composition du jury.

Le dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle pour les candidats au concours interne ; [annexe 2]

Sont obtenus :

➤ **en les téléchargeant** via le site Internet : <https://www.ch-chartres.fr/concours>


Vous obtiendrez tous les renseignements concernant ces concours auprès de Mme SEVESTRE, Gestion des concours - Tél : 02-37-30-36- 47 nsevestre@ch-chartres.fr

Les documents devront **IMPÉRATIVEMENT** être retournés par courrier recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre contre récépissé daté et signé :

Au plus tard le 15 mai 2026 minuit (cachet de la poste faisant foi)

À Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Chartres chargé de la
Direction des Relations Humaines
Bureau des Concours
CS 70123 - 28630 LE COUDRAY

P/ Le Directeur-Adjoint chargé
De la Direction des Relations Humaines,
Par délégation la Responsable du Personnel non médical



Aurore LIMON MARITORENA